



# Arrêté fédéral I concernant le supplément IIa au budget 2021

du 22 septembre 2021

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 18 août 2021<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1** Crédits supplémentaires

Pour l'année 2021, les crédits budgétaires ci-après sont ouverts au titre du second supplément au budget 2021 (partie A) de la Confédération suisse, selon liste spéciale:

	francs
a. Compte de résultats: charges de	411 285 800
b. Domaine des investissements: dépenses de	233 112 800

## **Art. 2** Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 411 285 800 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2021.

## **Art. 3** Crédit d'engagement soumis au frein aux dépenses

Un crédit additionnel d'un montant de 100 000 000 de francs est approuvé pour relever le crédit d'engagement «Forêts 2020–2024».

## **Art. 4** Transferts d'un crédit budgétaire par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est habilité à effectuer des transferts du crédit budgétaire «COVID: acquisition de matériel sanitaire et de vaccins» vers le crédit budgétaire «COVID: aide humanitaire», afin de permettre la distribution de matériel sanitaire à des pays en développement et à des pays destinataires de l'aide humanitaire.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

**Art. 5** Transferts d'un crédit d'engagement par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est habilité à effectuer des transferts du crédit d'engagement «COVID: acquisition de matériel sanitaire et de vaccins» vers le crédit d'engagement «COVID: coopération internationale», afin de permettre la distribution de matériel sanitaire à des pays en développement et à des pays destinataires de l'aide humanitaire.

**Art. 6** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 16 septembre 2021

Le président: Alex Kuprecht

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 22 septembre 2021

Le président: Andreas Aebi

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz